



COMITE SYNDICAL DU LUNDI 26 JUIN 2017 A 19 H 00

COMPTE-RENDU DE REUNION

**Etaient présents :**

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
<b>CC du Bonnevalais</b>	Michel BOISARD, Alain GARNIER, Guy BEAUREPERE, Pierre LECRIVAIN, Bernard GUILLAUMIN, Michel THEYS.	
<b>CC Entre Beauce et Perche</b>	Franck PELLETIER, Jean-François MANCEAU, Patrick MARTIN, Patrick RIVIERRE.	Laurent MENARD, Dominique CAPEL.
<b>CC du Grand Châteaudun</b>	Jean-Luc MARCAULT, Bruno BROCHARD, Bernard SOLLET, Elisabeth BEAUDOUX, Jean-Yves DEBALLON, Christian HAMET, Philippe GASSELIN, Emmanuel BIWER, Serge HENAULT, Gérard LEGRET, Jean-Michel PELLETIER, Jean-Claude BELFORT, Dominique DOUSSET, Jacqueline LETERTRE, Bertrand ARBOGAST.	Jean-Michel FAUCHER.
<b>CC du Perche</b>	Jean-Marie HARDY.	Nicole LAURENT.
<b>Communes</b>	Laurent DESCOTTES (Mignières), Vincent DOLLEANS (Chassant), Dominique MAROQUIN (La Bourdinière-Saint-Loup)	Yvette ADAM (Thiron-Gardais).

**Etaient absents et excusés :**

	<u>Délégués titulaires</u>
<b>CC du Bonnevalais</b>	Pierre BENOIT, Daniel BERTHOME, Luc BOUTFOL.
<b>CC entre Beauce et Perche</b>	Luc DESVEAUX, Laurent MAUPU, Cyril LUCAS, Jean FERRER, Marie-Paule DOS REIS, Marc ENAUX, Thibaud GUILLOU, Mireille REVERSE, Brigitte DEROIN, Stanislas CHARNY, Pierre FETTER.
<b>CC du Grand Châteaudun</b>	Jean-Marcel BERNET, Jean-Marie DEVIMEUX, Christian GRIVEAU, Philippe VIGIER, Alain FAGOT, Didier LEBRAY, Jacky DESILES, Alain EDMOND, Dominique PRIEUR, Jean-Pierre SAILLARD, Patrick PHILIPPE.
<b>CC du Perche</b>	Sébastien VIVIEN, Eric GIRONDEAU (donne pouvoir à Jean-Marie HARDY), Ludovic RAYMOND, Yanick FRAPSAUCE, Jean-Claude VALLEE, Pierre BOUDET, Bruno GERVAIS (donne pouvoir à Michel BOISARD).
<b>Communes</b>	Brigitte PISTRE (FRAZE), Jérôme GARNIER (La Croix-du-Perche), Josette BRILLAND (Thiron-Gardais).

**Membre consultatif sans voix délibérative : Jean-Claude SALLE (3<sup>ème</sup> adjoint Trizay-le-Bonneval).**

**Assistaient également à la réunion : Céline MORIN, Benoit BASCIO, Sylviane PELLERAY.**

## DÉLIBÉRATIONS

Michel BOISARD précise que le quorum étant atteint, il sera possible de procéder aux votes des délibérations.

### ➤ **CS 2017-22 Approbation du compte-rendu de la séance du 1er mars 2017**

Le compte-rendu de la séance adressé aux délégués par courriel et courrier le 09 mars 2017 est approuvé à l'unanimité des membres.

### ➤ **CS 2017-23 Elargissement de la composition du bureau**

Afin de prendre en compte l'adhésion de la communauté de communes du Perche au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est proposé d'élargir la composition du bureau de 2 membres supplémentaires afin qu'elle soit représentée au sein de cette instance.

Les délégués sont favorables pour que 2 membres de la CC du Perche soient membres du bureau.

### ➤ **CS 2017-24 BP – 2017 Décision modificative n°1**

Le contenu de l'étude d'évaluation du contrat territorial est fixé par l'agence de l'eau. Cette étude comporte un bilan technique. La qualité des travaux réalisés par le SMAR Loir 28 sera évaluée : le syndicat ne peut donc pas réaliser cette évaluation lui-même car il ne peut pas être juge et partie. Pour cela, le prestataire doit passer sur tous les sites où des travaux ont été réalisés. L'évaluation se compose aussi d'un bilan financier et social. L'étude consiste également en la préparation du prochain contrat pour la période 2020-2024.

Le montant prévisionnel de l'étude inscrit au contrat est de 83 510 € TTC. Subventionnée à 80 % par l'agence de l'eau, le reste à charge pour le syndicat s'élève à 16 702 €.

Le lancement de cette étude ne devrait pas poser de problème de trésorerie. Il est prévu de la débiter en octobre 2017. Les premières factures devraient intervenir en fin d'année ou début d'année 2018. Un acompte sur la subvention sera demandé à l'agence de l'eau. De plus, le syndicat a ouvert une ligne de trésorerie, par sécurité, pour les travaux de Romilly-sur-Aigre. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir.

Les élus jugent cette étude onéreuse. Le syndicat n'a pas le choix que de la faire pour prétendre aux subventions de l'agence de l'eau pour le futur contrat.

Cette étude peut permettre de mettre davantage en valeur les actions du syndicat et de faire connaître ses actions. Il est important de souligner le travail fourni et la bonne qualité des travaux. Ainsi, suite à la restauration du lit mineur réalisée, les résultats obtenus sur la Foussarde à Mottereau sont flagrants. Le SMAR Loir 28 ne peut que se féliciter.

Au vu de l'étendue du territoire du syndicat et du nombre de communes concernées, le montant de l'étude reste faible notamment si l'on considère uniquement le reste à charge de 16 702 €.

Ce constat doit être modéré, le coût global de l'étude de 83 510 € constitue une dépense publique qui est plus précisément supportée par la facture d'eau des abonnés.

La décision modificative n°1 n'est qu'un jeu d'écriture en section de fonctionnement. Elle représente une hausse correspondant au montant de l'étude en section d'investissement.

La décision modificative n° 1 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### ➤ **CS 2017-25 Lancement de l'étude d'évaluation du contrat territorial (CT) n° 1 et de préparation du CT n° 2**

Les discussions sur l'étude ont été réalisées lors de la présentation de la délibération précédente.

Les élus actent à l'unanimité le fait que la procédure de passation du marché a déjà été lancée, en procédure adaptée, du fait des contraintes de calendrier et autorisent le Président à signer le marché.

## ➤ **CS 2017-26 Avenant n° 2 au contrat territorial (2013-2018)**

Aucun commentaire n'est formulé. La délibération est prise à l'unanimité pour permettre d'obtenir des subventions pour le second poste de technicien de rivières et réaliser davantage d'abreuvoirs en 2018.

### **INFORMATIONS**

#### **1. Travaux programmés en 2017**

L'équipe technique du SMAR Loir 28 présente les travaux programmés au cours de l'été 2017.

Concernant le curage des vallées agricoles, il est rappelé que la commission vallées valide les tronçons à curer. Il y a des vallées qui n'ont jamais été curées et sur lesquelles il y a un gros travail à faire et d'autres qui ne s'ensavent pas du fait de la pente et de la nature des sols.

12 à 13 km de vallées agricoles sont curés tous les ans.

Le syndicat doit remettre en concurrence le marché au mois de janvier 2018, il est proposé d'examiner l'opportunité de faire réaliser le curage à la rototrancheuse. Ce matériel permet d'aller plus vite mais il ne faut ni pierre ni grison. Certaines vallées étant très larges, il n'est pas évident que ce type de matériel puisse convenir.

#### **2. Avancement de révision des statuts / compétence GEMAPI**

Deux réunions de travail ont eu lieu sur la révision des statuts pour délimiter le contour de la compétence GEMAPI :

- Le 25 avril au sein de la DDT 28, avec Mme Grytten afin de prendre connaissance des attentes de l'Etat.
- Le 8 juin à Bonneval, avec les adhérents et adhérents potentiels du syndicat pour échanger sur le sujet et prendre connaissance de leurs attentes. Seule la communauté de communes Cœur de Beauce n'était pas représentée.

Il ressort de ces réunions qu'il paraît logique que le SMAR Loir 28 prenne la compétence PI afin qu'il n'y ait qu'un seul interlocuteur sur le territoire en la matière. La compétence PI doit être précisément définie mais l'intérêt local doit être privilégié. Les participations actuelles financent la compétence GEMA, des financements devront être trouvés pour financer PI.

La prise de la compétence PI doit être progressive. Elle devra être précisée : il n'y aura donc pas d'appel à cotisation supplémentaire en 2018. Les participations annuelles serviront toujours au financement de la compétence GEMA comme actuellement. Elles seront cependant mises à jour avec la population et l'arrivée des nouveaux adhérents. Pour fixer l'enveloppe globale annuelle, il est prévu de rester à un coût à l'habitant constant autour de 3,30 €.

Cette modalité de calcul permet de ne pas augmenter les contributions des adhérents actuels.

Concernant la répartition des sièges de chaque adhérent au sein des instances du SMAR Loir 28, il est important qu'il n'y ait pas une communauté de communes qui domine.

La nouvelle répartition des sièges proposée n'appelle pas de remarque des délégués ni la présentation des statuts réalisée.

#### **3. Recrutement du second technicien de rivières**

Le recrutement du second technicien de rivières a été lancé le 15 mai 2017 ainsi que la déclaration de vacance d'emploi. La date limite de remise des candidatures a été fixée au 23 juin. Le syndicat a déjà reçu 25 candidatures. Une douzaine correspond au profil recherché et quelques candidats disposent déjà d'une expérience en syndicat de rivières. Les entretiens sont prévus les 5 et 6 juillet.

## QUESTIONS DIVERSES

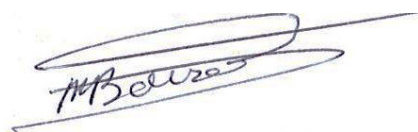
La Fédération de pêche d'Eure-et-Loir porte un projet de restauration de l'Yerre à Saint-Hilaire-sur-Yerre : recharge granulométrique et restauration de la ripisylve.

La séance est levée à 20 H 00

Fait à Bonneval, le 3 juillet 2017

Michel BOISARD

SYNDICAT D'AMENAGEMENT  
ET DE RESTAURATION  
DU BASSIN DU LOIR  
BONNEVAL - EURE ET LOIR

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M Boisard', is written over a horizontal line.

Président du SMAR Loir 28